

Le processus de Bolonne treize ans après sa signature

Peu sanctionnée, la pratique se répand chez les étudiants, et même les enseignants-chercheurs

Le processus de Bolonne – l'unification du système d'enseignement supérieur européen décidé en 1999 – a-t-il transformé l'enseignement supérieur ? A cette question, le rapport « L'espace européen d'enseignement supérieur en 2012 : rapport d'exécution du processus de Bolonne », juste publié par Eurydice – réseau d'information sur les systèmes éducatifs européens – répond « oui » sans ambiguïté.

« Tous les pays ont apporté des changements significatifs à leur système universitaire, permettant de faire émerger l'espace européen de l'enseignement supérieur [EES] », indiquent les auteurs de ce rapport. Les structures d'enseignement supérieur ont été modifiées, des systèmes d'assurance qualité se sont développés, des mécanismes pour faciliter la mobilité ont été créés. Même si, évidemment, tout n'est pas parfait.

Diversité étudiante

D'autant que la crise financière et économique a engendré une baisse générale du niveau des dépenses publiques destinées à l'enseignement supérieur. Ce qui réactive, par voie de conséquence et à des degrés différents selon les pays, le brûlant dossier des droits d'inscription.

Le rapport rappelle que « l'un des objectifs du processus de Bolonne était d'augmenter le nombre et la diversité de la population étudiante ». Evidemment, les chiffres varient : de 754 au Liechtenstein à 9,9 millions en Russie, en passant par nos 2,2 millions d'étudiants français.

Peu à peu, les filles s'impliquent. Plus nombreuses depuis 1999 à accéder à l'enseignement supérieur que les hommes, il leur reste encore à prendre d'assaut le doctorat, où elles restent minoritaires.

Mais accéder à l'enseignement supérieur n'est pas suffisant. Encore faut-il trouver du travail une fois ses études terminées. Selon des données disponibles pour 22 des 47 pays membres de l'EES, le rapport explique que trois étudiants sur quatre terminent leurs études diplômées. Un véritable atout pour les pays, puisque plus le niveau d'éducation est élevé, plus le ratio de chômeurs est bas. Néanmoins, relativement aux auteurs, dans de nombreux pays, « le taux de chômage diplômés est bien plus élevé que parmi les jeunes qui ont de l'expérience ». Dans la moitié des pays membres du processus de Bolongne, ce ratio est supérieur à 10% : Chypre, la Roumanie et la Slovénie sont les plus mal classées, tandis que la Finlande, l'Islande et la Suisse sont les meilleures élèves.

Faciliter la circulation d'un pays à l'autre pour y poursuivre ses études ou y travailler faisait aussi partie des priorités du processus de Bolonne. « Le taux de mobilité entrante et sortante de l'EES est de moins de 10 %. Dans la moitié des pays membres, ce chiffre est inférieur à 5 % », indique le rapport.

On est encore bien loin de l'objectif défini, il y a trois ans, qui était de 20 % en 2020. ■

NATHALIE BRAFMAN

Depuis 1999, les personnes motivées, mais l'ensemble de la communauté universitaire – par négligence ou par lâcheté – ne combat pas vraiment le plagiat. » Experte internationale reconnue sur le sujet, Michèle Bergadaa, professeure à l'université Genève, ne cache pas ses douleurs sur la volonté de l'université française d'en finir avec ce pillage.

Le plagiat à l'université ressemble à un feuilleton qui n'évolue qu'en permanence. Au point que même où la distribution des rôles, elle bouge beaucoup. Au point que victime et accusé échangent parfois leur place. Et le « plagié » peut se voir convoqué suite à un dépôt de plainte pour diffamation de son plagiaire !

De quoi donner raison à Alexandre Zollinger, docteur en droit, spécialiste de la propriété littéraire et artistique qui lançait en 2011, dans une lettre ouverte : « Plagiez, résignez-vous ! Plagiaires, rejoignez-vous ! » Il venait de prendre connaissance du jugement du tribunal de grande instance de Lille du 10 mai 2011, qui condamnait le plagiaire de sa thèse à 1 500 euros pour atteinte au droit moral et 1 000 euros de frais de justice pour avoir copié-collé, fautes de frappe incluses, 160 pages de sa production. « Le moins de contrefaçon de

ce qui se plaint se voit souvent conseillé de renoncer, dans l'intérêt de sa carrière et de la réputation de l'établissement qui le diplôme. Cela explique que 55 % des auteurs plagiés « n'ont pas essayé d'obtenir réparation par refus d'une perte de temps, d'énergie ou d'argent, 28 % seulement dénoncent et 17 % restant inactifs, par peur ou manque d'information sur les procédures à suivre », complabilise Michelle Bergadaa.

Ces données proviennent d'une enquête auprès de 367 chercheurs, de 16 pays, publiée fin 2011. « Le plagiat dans les universités concerne d'abord les étudiants. Mais, fait nouveau, il s'élargit des

BENJAMIN BONNET



Le plagiat prospère dans les amphithéâtres

Peu sanctionnée, la pratique se répand chez les étudiants, et même les enseignants-chercheurs

Il y a bien, en France, quelques personnes motivées, mais l'ensemble de la communauté universitaire – par négligence ou par lâcheté – ne combat pas vraiment le plagiat. » Experte internationale reconnue sur le sujet, Michèle Bergadaa, professeure à l'université Genève, ne cache pas ses douleurs sur la volonté de l'université française d'en finir avec ce pillage.

Le plagiat à l'université ressemble à un feuilleton qui n'évolue qu'en permanence. Au point que même où la distribution des rôles, elle bouge beaucoup. Au point que victime et accusé échangent parfois leur place. Et le « plagié » peut se voir convoqué suite à un dépôt de plainte pour diffamation de son plagiaire !

De quoi donner raison à Alexandre Zollinger, docteur en droit, spécialiste de la propriété littéraire et artistique qui lancait en 2011, dans une lettre ouverte : « Plagiez, résignez-vous ! Plagiaires, rejoignez-vous ! » Il venait de prendre connaissance du jugement du tribunal de Douai. La décision est attendue le 30 mai.

Dans cette affaire, l'université a réagi assez promptement, mais le plagiaire doit souvent se battre pour faire reconnaître ses droits. L'institution pense d'abord à protéger la hiérarchie qui a laissé passer le texte litigieux.

Celui qui se plaint se voit souvent conseillé de renoncer, dans l'intérêt de sa carrière et de la réputation de l'établissement qui le diplôme. Cela explique que 55 % des auteurs plagiés « n'ont pas essayé d'obtenir réparation par refus d'une perte de temps, d'énergie ou d'argent, 28 % seulement dénoncent et 17 % restant inactifs, par peur ou manque d'information sur les procédures à suivre », complabilise Michelle Bergadaa.

Ces données proviennent d'une enquête auprès de 367 chercheurs, de 16 pays, publiée fin 2011. « Le plagiat dans les universités concerne d'abord les étudiants. Mais, fait nouveau, il s'élargit des

BENJAMIN BONNET

premières années au master 2, voire en doctorat », reconnaît Stéphanie Delaunay, présidente de Jurisup, qui fédère les services juridiques des universités. A ses yeux, le phénomène va même plus loin puisque « en raison d'une concurrence accrue dans la recherche, les enseignants-chercheurs eux-mêmes en viennent à se plagier entre eux ».

Ce constat, Karine Foucher l'a fait à Nantes où elle est maître de conférences. Le plagiaire a vu sa thèse annulée et sortit de docteur retournée par décision de l'université de Lille 2, le 25 mars 2008. M. Zollinger a fait appel devant la cour d'appel de Douai. La décision est attendue le 30 mai.

Dans cette affaire, l'université a réagi assez promptement, mais le plagiaire doit souvent se battre pour faire reconnaître ses droits. L'institution pense d'abord à protéger la hiérarchie qui a laissé passer le texte litigieux.

Celui qui se plaint se voit souvent conseillé de renoncer, dans l'intérêt de sa carrière et de la réputation de l'établissement qui le diplôme. Cela explique que 55 % des auteurs plagiés « n'ont pas essayé d'obtenir réparation par refus d'une perte de temps, d'énergie ou d'argent, 28 % seulement dénoncent et 17 % restant inactifs, par peur ou manque d'information sur les procédures à suivre », complabilise Michelle Bergadaa.

Ces données proviennent d'une enquête auprès de 367 chercheurs, de 16 pays, publiée fin 2011. « Le plagiat dans les universités concerne d'abord les étudiants. Mais, fait nouveau, il s'élargit des

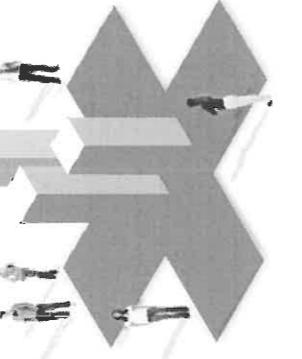
BENJAMIN BONNET

MBA Fair Se Monde

MBA Fair Se Monde

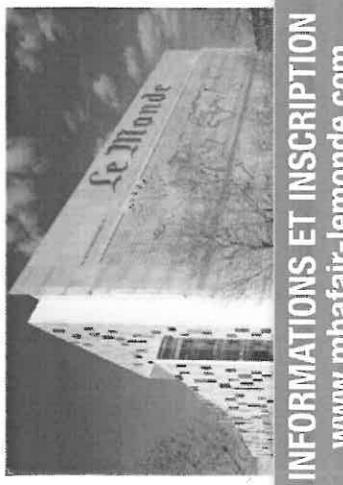
JEUDI 24 MAI 2012
de 17 h 30 à 21 h 00
80, bd A.-Blanqui, Paris 13

ENTRÉE GRATUITE



DONNEZ UN NOUVEL ÉLAN À VOTRE CARRIÈRE !

MBA Fair est un événement réservé aux cadres bac + 5 forts d'une expérience professionnelle (3 à 10 ans), souhaitant donner un nouvel élan à leur carrière et renforcer leur employabilité.



INFORMATIONS ET INSCRIPTION
www.mbafair-lemonde.com

EXECUTIVE MBA

UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE

Formation à temps partiel pour professionnels en activité

vendredi, samedi et dimanche une fois par mois septembre 2012 à juin 2014

Réunion d'information mercredi 9 mai à 19h00

inscription auprès de Marythé Maoui 01 44 05 47 59 marythe.maoui@dauphine.fr

DAUPHINE
UNIVERSITÉ PARIS

www.mba.dauphine.fr

I.R.I.

Autre lieu, autre mœurs : le service communication de l'université d'Angers se contente lui, d'indiquer, par courtier, que « l'université d'Angers, pour des raisons de confidentialité, ne peut communiquer nominativement sur des procédures internes ». ■

Inertie universitaire. Pour

Bénédictine Bévière, le plus difficile à admettre est l'inertie des universités. Lille 2 s'est abstenu de convoquer une commission disciplinaire alors qu'une expertise, à laquelle l'université avait dû procéder sur injonction du juge d'instruction concluait, dès octobre 2003, à un large « pillage » de sa thèse.

En 2010, retrait du titre de docteur au plagiaire. Ce n'est que le 29 novembre 2010 que la section disciplinaire de l'université Lille-2, laquelle l'université avait dû rejeter sa candidature de la postulante-copyiste, ce qui entraîne le retrait par le Conseil national des universités de sa qualification aux fonctions de maître de conférences. Sanctio confirme par le Conseil d'Etat, le 23 février 2009. Si la carrière universitaire de la plagiaire est freinée, celle de la victime se complique.

Mea culpa universitaire. Xavier Vandendriessche, le nouveau président de Lille 2, fait amende honorable. « Sept ans, c'est trop long, je le reconnaît, et je vais présenter mes excuses à Mme Bévière, au nom de l'université. »

Autre lieu, autre mœurs : le service communication de l'université d'Angers se contente lui, d'indiquer, par courtier, que « l'université d'Angers, pour des raisons de confidentialité, ne peut communiquer nominativement sur des procédures internes ». ■

Peine non appliquée. Cette décision n'a toujours pas été exécutée, le plagiaire se déclare insolvable et estimaient même que les articles et commentaires publiés dans la presse suite à ses condamnations valent publication judiciaire.

Inertie universitaire. Pour